



La pratique de la transition de l'école à la vie active

Réussir à travers nos différences

Colloque sur l'adaptation scolaire

11 et 12 mai 2006

Centre des congrès de Québec

Fédération des commissions scolaires du Québec



Marie-Andrée Coutu

Conseillère à l'intervention nationale
Office des personnes handicapées du Québec

Johanne Savoie

Éducatrice spécialisée
Personne ressource régionale
Projet Transition école vie active (TEVA)

Carole Gravel

Superviseure clinique
Coordonnatrice du Projet CONTINUUM PLUS



La présentation

- La pratique de la planification de l'école à la vie active.
- Les expériences des régions de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de Montréal.
- Les conditions de réussite pour assurer la mise en œuvre de cette pratique.
- Période d'échanges.



La documentation

- Rapport de travail publié par l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office) *La transition de l'école à la vie active*, juillet 2003.
- Document de présentation sur diapositives.
- Dépliants de présentation des projets.
- Bulletin *Comment va la TEVA ?*
- Autres informations.



Les déclencheurs

- Résultats d'un sondage réalisé par le MELS (MEQ à l'époque) en 1997 auprès de jeunes non diplômés du secondaire.
- Constats et représentations du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle de la région de Montréal (CRADI).
- Conclusions d'un rapport préparé à la demande de l'Office par M. Jacques Pelletier, *L'intégration au travail des personnes handicapées soutenues par les établissements sociosanitaires* (1998).

Les constats



- Seulement 28 % des élèves handicapés non diplômés occupent un emploi, un an après leur scolarisation (comparativement à 42,4 % des jeunes non diplômés de la même formation qui ne sont pas handicapés).
- 75 % des élèves handicapés qui occupent un emploi, ont eu de l'aide et 10 % ont obtenu un emploi à la suite d'un stage.



Les constats (suite)

- Le réseau social d'une personne handicapée se défait lorsqu'elle quitte l'école (la personne a peu ou pas d'amis).
- Les personnes handicapées se retrouvent en situation d'inactivité à la fin de leur scolarisation et cette inactivité peut contribuer à la perte de certains acquis.



Les constats (suite)

- On note peu de moyens d'assurer la continuité et l'arrimage entre les interventions des réseaux scolaires, de l'emploi et de la réadaptation.
- Ainsi, les évaluations, les plans d'intervention et toutes les autres formes d'information concernant ces jeunes adultes sont très peu partagés entre les différentes ressources ce qui freine l'intégration de ces jeunes à des activités pertinentes.

Les travaux de concertation menés par l'Office



- Travail de recension des pratiques et première analyse réalisés en 2002.
- Mise sur pied d'un groupe de travail avec des représentants du MELS, du MESS et du MSSS, du milieu associatif et du Comité d'adaptation de la main-d'œuvre pour personnes handicapées (CAMO-ph).
- Consultation auprès de partenaires.
- Publication et diffusion du rapport du groupe de travail *La transition de l'école à la vie active* (juillet 2003).



Le rapport relate...

- Aux États-Unis et en Ontario, le plan de transition est réglementé.
- La pratique est fortement encouragée et encadrée dans les provinces de l'Ouest (Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique).
- Elle se développe sur une base volontaire au Nouveau-Brunswick et commence à se développer inégalement au Québec.



Le rapport relate... (suite)

- Malgré le fait que la Loi sur l'instruction publique prévoit l'élaboration de plans d'intervention personnalisés (PIP) et que la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale prévoit l'élaboration de plans de services, il n'existe pas de véritable pratique du plan de transition au Québec en dehors de quelques projets.



Le rapport conclut...

La planification de la transition devrait :

- s'adresser aux élèves qui nécessitent, pour le passage à la vie active, une démarche concertée et planifiée (particulièrement, mais non exclusivement, les EH qui ne sont pas dans un programme menant à un DES ou un DEP ;
- débiter à partir de 14 ans ;



Le rapport conclut... (suite)

- être orientée principalement vers l'avenir socioprofessionnel et la préparation à la vie adulte surtout au regard des loisirs et de la transformation du réseau social ;
- s'inscrire dans une démarche multisectorielle ;
- s'intégrer à la démarche du PSI et du PIP ;
- s'inscrire dans une démarche d'appropriation par le jeune de son cheminement (empowerment).



Le rapport recommande...

- Que l'Office, avec ses partenaires, fasse la promotion du rapport du comité ;
- Que sur un plan local, on assure l'implantation d'une pratique de planification de la transition ;
- Que les instances régionales supportent les structures locales pour favoriser l'implantation d'une pratique ;
- Que le MELS, le MESS et le MSSS sensibilisent leurs réseaux respectifs ;
- Que l'Office, en collaboration avec les partenaires concernés (milieu associatif, CAMO-ph, MELS, MESS et MSSS), voit au suivi de l'implantation de la pratique.



Le suivi

- *L'Entente de complémentarité des services entre le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux* prévoit réaliser en 2006 un état de situation de la pratique au Québec.
- *La Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* prévoit une mesure qui stipule que « le gouvernement entend mieux planifier la transition des jeunes handicapés de l'école vers la vie active et le marché du travail ».
- *Le plan d'action 2006 pour accroître l'accessibilité des services aux personnes handicapées* du MESS prévoit élaborer un plan de travail conjoint avec les ministères concernés, dont des éléments porteront sur la planification de la transition de l'école à la vie active.



Des expériences...

- Une vingtaine d'expériences a été recensée.
- Elles concernent surtout les élèves ayant une déficience intellectuelle.
- Elles sont souvent orientées vers des activités socioprofessionnelles.
- Les plans de transition sont élaborés le plus souvent à l'âge de 16 ou 18 ans ou dans la dernière année de la scolarisation.
- Les démarches concernent parfois le transfert de clientèles vers le réseau du MSSS.



Des expériences... (suite)

- Projet Transition école vie active (TÉVA), régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
- Projet CONTINUUM PLUS, région de Montréal.



Projet Transition école vie active (TÉVA), régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Historique du projet



CENTRE-DU-QUÉBEC

- Expérimentation de la pratique TÉVA dans 3 écoles
- 3 comités TÉVA mis sur pied depuis 1999 par l'Office dans les 3 CS de la région (des Chênes, des Bois-Francis, de la Riveraine)

MAURICIE

- Création de la table régionale TÉVA-Mauricie en 2003
- Visite des milieux de travail par les milieux scolaires
- Sélection d'élèves pour un projet pilote

Création d'un comité de coordination
(MELS – OFFICE (04-17) – CSDI)
2004

Proposition d'un projet régional



- S'adresse aux 5 CS des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.
- La transition école vie active est identifiée comme une priorité d'action par la direction régionale du MELs et des 5 CS.
- Embauche d'une personne-ressource pour 2 ans.
- Intégrée à l'équipe des services régionaux de soutien et d'expertise en adaptation scolaire.
- Cette pratique vise les élèves handicapés de 14 à 21 ans du secteur régulier et de l'adaptation scolaire.



Implantation

- Volet I
 - Informer et sensibiliser les CS, directions des écoles responsables du secteur de l'adaptation scolaire et les partenaires, etc., sur le mandat et le projet de transition école vie active.
 - Familiarisation à la réalité et à la culture de chacun des milieux.
 - Période de réalisation de six mois.

Implantation



- Volet II
 - **Expérimenter la TÉVA au sein des 5 CS :**
 - ateliers de formation offerts aux 5 CS ;
 - rencontres en équipe élargie et dans leurs écoles respectives des intervenants ayant participé aux ateliers de formation afin d'établir un plan d'action ;
 - accompagnement dans l'application de la démarche et/ou au PI/plan de transition ;
 - support des milieux et conseils selon les besoins ;
 - suivi du projet.

La transition de l'école à la vie active



La planification de la transition de l'école à la vie active vise à soutenir l'élève dans ses projets postsecondaires en regard de :

- son intégration socioprofessionnelle ;
- la transformation de son réseau social ;
- ses loisirs ;
- sa participation à la communauté ;
- la poursuite de ses activités éducatives ;
- son autonomie résidentielle.

La transition de l'école à la vie active (suite)



- Cette planification s'inscrit dans le plan d'intervention et le plan de services de l'élève en plus de nécessiter la mobilisation de plusieurs partenaires. (OFFICE, 2003)
- C'est donc un plan d'intervention scolaire avec des objectifs axés sur le projet de transition de l'élève qui s'étale sur 3 à 5 ans.
- Il favorise une continuité et une transition harmonieuse entre l'école et la vie active.

Quels sont les rôles de chacun ?



- L'élève et les parents sont au cœur de la démarche ;
- L'école assume le leadership. Elle intègre la pratique au plan d'intervention scolaire ;
- Les centres de réadaptation occupent une place importante ;
- Les autres partenaires jouent un rôle variable selon les besoins (ex. : SEMO lors de la préparation et de l'intégration en emploi, les milieux associatifs pour les loisirs, etc.).

Comment élabore-t-on le plan de transition ?



Démarche intégrée aux étapes du PI

1. Identification du projet de vie ;
2. Élaboration du plan de transition ;
3. Actualisation du plan de transition ;
4. Révision et suivi du plan de transition.

Comment élabore-t-on le plan de transition ? (suite)



Démarches spécifiques à la dernière année du plan de transition

1. Demande de service à l'organisme qui pourra supporter le jeune dans la poursuite de l'actualisation de son projet de vie (stage socioprofessionnel, emploi, éducation des adultes, bénévolat et loisirs) ;
2. Supporter le jeune dans ses démarches, au besoin ;
3. S'assurer du transfert de l'information pertinente (portfolio) ;
4. Mettre en lien le jeune et sa famille avec les nouveaux intervenants dans la mesure du possible.



Bilan préliminaire

- 21 directions d'écoles ont été sensibilisées.
- 17 écoles ont participé à la démarche
- Au-delà de 70 plans de transition (intégrés aux plans d'intervention) élaborés.
- Auprès d'élèves ayant différents types de déficience (intellectuelle, visuelle, auditive, physique, personnes dysphasiques, ayant des troubles envahissant du développement).



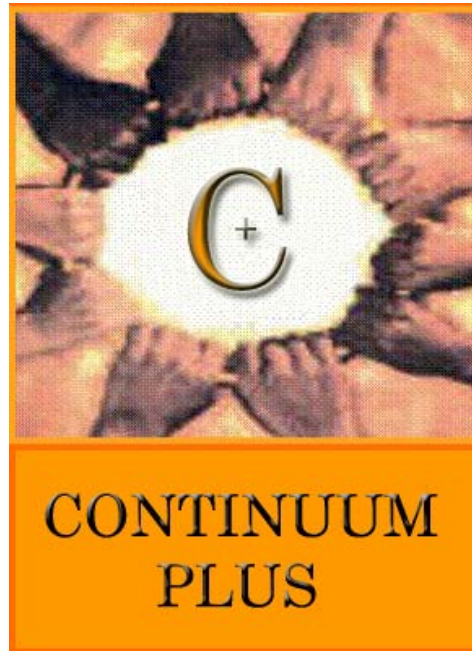
Bilan préliminaire (suite)

- Adhésion des milieux scolaires à la démarche dans le respect du rythme d'appropriation de chacun.
- Participation des conseillers en orientation et du personnel non enseignant dans quelques écoles.
- Liens observés avec l'approche orientante.
- Appréciation par les intervenants scolaires du support individualisé.
- Réussite de transition harmonieuse pour plusieurs élèves.

Les étapes à venir

- Bilan
- Constats
- Recommandations
- Diffusion des résultats





Démarche CONTINUUM PLUS
Transition école/travail
pour une clientèle ayant une
déficience intellectuelle légère

CONTINUUM PLUS



- Démarche élaborée dans le cadre d'un projet d'expérimentation financé par l'Office des personnes handicapées du Québec.
- Expérimentation qui s'est déroulée de janvier 2003 à décembre 2004.

Le promoteur

Action main-d'oeuvre



- **Service spécialisé de main-d'œuvre** auprès des personnes ayant une déficience intellectuelle légère.
- **Territoire de Montréal**
- **Champs d'intervention :**
 - Évaluation ;
 - Préparation à l'emploi ;
 - Intégration en emploi ;
 - Maintien en emploi.

Objectifs



- Planifier et harmoniser les interventions des différents partenaires afin de faciliter la transition de l'école au travail.
- Instaurer une démarche cohérente d'insertion socioprofessionnelle qui respecte le projet de vie du jeune ayant une déficience intellectuelle légère.
- Offrir de meilleures chances au jeune d'accéder au marché du travail, et ce, le plus rapidement possible après sa scolarisation.

Clientèle cible



Élèves ayant une déficience intellectuelle légère

- avec ou sans troubles associés
- qui arrivent à la fin de leur scolarisation
- Inscrits dans un programme d'ISPJ ou d'ISPMT (parcours de formation axée sur l'emploi semi ou non spécialisé à compter de 2007) en école régulière.



Une démarche qui s'appuie sur

- les besoins de la clientèle desservie par Action main-d'œuvre ;
- les orientations du *Programme de formation de l'école québécoise* ;
- l'approche orientante ;
- la *Politique de l'adaptation scolaire* ;
- *l'Entente de complémentarité entre les services du réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux* ;
- le rapport du comité de travail produit par l'OFFICE, *La transition de l'école à la vie active*, 2003.

Partenaires impliqués



- Réseau scolaire.
- Réseau des CRDI.
- Réseau communautaire.
- MELS, OFFICE, CAMO-ph.
- Autres partenaires selon les besoins de l'élève.

Critères d'admissibilité



- Avoir une évaluation du fonctionnement cognitif qui atteste de la déficience intellectuelle.
- Être en fin de scolarité dans un programme d'ISPJ/ISPMT.
- Être intéressé à poursuivre un cheminement socioprofessionnel après sa scolarisation.

Le rôle du jeune et de ses parents



- Engagement et participation active du jeune dans sa démarche d'insertion socioprofessionnelle (principe d'empowerment).
- Accompagnement et soutien du jeune par les parents.

Le rôle du milieu scolaire



- Planifier, élaborer, évaluer et réviser le plan d'intervention en collaboration avec les différentes personnes concernées incluant le jeune, et ce, en fonction de son projet de vie.
- Instruire, socialiser et qualifier le jeune en fonction du Programme de formation en vigueur tout en favorisant le développement de son autodétermination.

Le rôle du milieu scolaire (suite)



- Utiliser au besoin les outils proposés par la démarche Continuum Plus (coffre à outils).
- Travailler en collaboration avec les parents, Action main- d'œuvre et les autres partenaires.

Le rôle d'Action main-d'œuvre



- Accompagner le jeune dans sa démarche de transition de l'école vers le travail.
- Travailler en partenariat avec le milieu scolaire, les parents et les autres partenaires.
- Évaluation de l'employabilité.
- Préparation à l'emploi.

Le rôle d'Action main-d'œuvre (suite)



- Recherche d'emploi.
- Intégration en emploi.
- Référence à un programme de soutien à l'emploi (contrat d'intégration au travail, Fonds d'intégration pour les personnes handicapées, mesure d'insertion sociale, programme de subventions aux entreprises adaptées, etc.).
- Assurer un suivi pour le maintien en emploi.

Rôle des autres partenaires



- Assurer, au besoin, l'accompagnement socioprofessionnel du jeune et le soutien de ses parents.
- Travailler en partenariat avec le milieu scolaire et, s'il y a lieu, Action main-d'œuvre.

Que propose le projet ?



- Une démarche structurée pour favoriser la collaboration, la concertation et la complémentarité des différents acteurs pouvant faciliter le passage du jeune de l'école au travail.
- Douze objectifs correspondant à douze activités se répartissant sur une période de 18 mois.
- Un coffre à outils pour appuyer la réalisation des douze activités.

12 objectifs, 12 thèmes d'activité



1. Sensibilisation et mobilisation de l'équipe école.
2. Sensibilisation et mobilisation des étudiants, de leur famille et des intervenants externes.
3. Reconnaissance des acquis de l'étudiant et identification de ses compétences et de ses habiletés à développer.
4. Identification du projet de vie socioprofessionnel.

12 objectifs, 12 thèmes d'activité (suite)



5. Accroissement des capacités d'autodétermination chez l'étudiant.
6. Développement du réseau social du jeune.
7. Développement de la maturité professionnelle du jeune.
8. Préparation au marché du travail.

12 objectifs, 12 thèmes d'activité (suite)



9. Maintien des acquis au travail à la fin de la scolarisation.
10. Concertation dans les interventions.
11. Maximisation de l'implication des parents.
12. Partage des expertises.



Les avenues proposées

- L'emploi.
- Les stages.
- L'éducation des adultes.
- Le bénévolat.
- Les loisirs.

Quelques résultats



- 13 élèves ont participé à l'expérimentation.
- 9 élèves se sont inscrits au SSMO Action main-d'œuvre.
- 2 ont fait un retour aux études.
- 2 ont interrompu leur cheminement socioprofessionnel.

Quelques résultats (suite)



- 5 des 9 élèves inscrits au SSMO avaient intégré un emploi dans les 6 mois suivant la fin de leur scolarisation. Les 4 autres étaient toujours en recherche d'emploi.
- Maintien du comité de suivi.
- En 2005-2006, 20 élèves sortants ont été référés à Action main-d'œuvre.



Préoccupations communes

- La pérennité de la pratique une fois le projet terminé.
- L'intégration du plan de transition dans les pratiques existantes.
- Les projets d'avenir de plusieurs élèves handicapés qui demeurent encore peu appuyés en raison de la stigmatisation de ces élèves.



Pistes de solution

- Volonté politique sur les plans national et régional pour implanter la pratique au Québec.
- Maintien d'un soutien par la désignation d'un porteur de dossier (commission scolaire, école, direction régionale du MELS).
- Offre d'une formation continue.
- Intégration de la démarche de la transition dans le plan d'intervention (ajout d'une section pour le plan de transition) et faire des liens avec l'approche orientante.
- Disponibilité d'une boîte à outils.



Conclusion

- Le plan de transition devient une réponse à la stigmatisation des élèves handicapés.
- Il fournit l'occasion à l'élève et à ses parents d'élaborer un projet d'avenir.
- Il permet à l'élève, à ses parents et à tous les intervenants concernés de connaître, de tenir en compte et d'utiliser les ressources du milieu.

**Seul on va plus vite,
ensemble on va plus loin.**

Période d'échanges



Merci beaucoup de votre attention !